



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

ADDENDA À LA SOUMISSION

Services Professionnels en Génie Environnemental - Sites Contaminés

SS005

14 mars, 2022

ADDENDA No. 2

L'addenda présent a pour but de répondre aux questions ci-dessous. Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs à la convention :

Question 11:

La CCN peut-elle confirmer s'il y a une exigence de nombre ou de limite de pages pour la réponse à cette DOC ?

Réponse 11:

En plus des informations fournies à la section 5.2.12, la proposition technique ne doit pas dépasser un maximum de

- I. 30 feuilles simple face de format lettre (8.5 "x11"), ou
- II. 15 feuilles simple face de format exécutif (11 "x17").

Toute proposition technique dépassant ces limites se verra retirer autant de pages que nécessaire à la fin de la proposition pour respecter les limites du nombre de pages de la proposition technique.

Les éléments suivants ne seront pas inclus dans le nombre de pages de la proposition technique :

- a) Tout formulaire d'appel d'offres à soumettre à la CCN.
- b) Les lettres d'introduction, les CV et la table des matières.
- c) Les feuilles vierges, les transparents et/ou les onglets utilisés comme séparateurs.

Question 12:

La section 5.1, Contenu de la proposition, précise que deux courriels distincts doivent être soumis - un pour la proposition technique et un pour la proposition financière. Pouvez-vous

nous dire si l'en-tête/titre du courriel doit contenir des informations autres que le contenu, la société soumissionnaire et la référence au dossier d'appel d'offres SS005 de la CCN ?

Réponse 12:

Aucune information supplémentaire n'est requise dans la ligne d'objet des courriels, à l'exception du numéro de l'appel d'offres SS005, du nom du soumissionnaire et du contenu (proposition technique ou proposition financière).

Question 13:

Section 6.2.2.3 Exigence cotée 3 - Exemples de projets. La CCN dispose-t-elle d'un modèle d'exemple qu'elle peut fournir ? Sinon, pouvons-nous réutiliser le format de projet type spécifié dans la DOC 2018 de la CCN (AL1748) ?

Réponse 13:

Un modèle pré-formaté ne sera pas fourni. La responsabilité revient au soumissionnaire de fournir l'information afin de remplir les exigences de la section 6.2.2.3 de façon claire et concise.

Question 14:

La CCN envisagerait-elle d'évaluer les propositions en deux volets (1 anglais, 1 bilingue/français) avec des exigences distinctes concernant le permis d'exercice (M2), compte tenu du fait que la majorité des travaux seront probablement effectués en Ontario et qu'avec une liste de 8 entreprises, la CCN sera en mesure de répondre à ses besoins pour les travaux au Québec en utilisant des entreprises bilingues/françaises ?

Réponse 14:

Étant donné que les différents sites de la CCN se situent au Québec et en Ontario, les soumissionnaires devront avoir la capacité de travailler dans ces deux provinces; des fois simultanément. Si le soumissionnaire peut travailler seulement dans une province, ils doivent être éligible pour travailler dans l'autre province

Question 15:

Conformément à la section 6.2.2.3 Exigences cotées 3 - Exemples de projets, "Le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des trois (3) dernières années au moins,...". Pouvez-vous confirmer si les projets d'exemple doivent avoir été commencés ET terminés au cours des 3 dernières années ? Ou est-ce que les projets d'exemple peuvent être commencés/continués au cours des 10 dernières années (comme cela peut être le cas pour des projets plus grands et complexes) mais au moins terminés au cours des 3 dernières années ?

Réponse 15:

Il n'est pas nécessaire que les projets donnés en exemple aient été commencés ET soient terminés à l'intérieur des derniers trois ans. Tel que mentionné à la section 6.2.2.3; lorsque qu'un projet est en cours, les activités réalisées à date doivent être clairement établies et séparés des activités

qui devront être réalisées dans le futur. Les services non-rendus ne seront pas considérés dans notre évaluation.

Question 16:

Section 6.2.2.3 Exigence cotée 3 - Exemples de projets - La CCN pourrait-elle confirmer si le soumissionnaire peut répéter le même projet pour répondre à plusieurs composantes (c.-à-d. SCE 1, SCE 2, etc.) ?

Réponse 16:

Le soumissionnaire peut répéter différents projets pour rencontrer les exigences de la demande. Par contre, le soumissionnaire doit s'assurer que l'information donnée et que l'ampleur des travaux pour chaque exemple de projet rencontre les exigences de la section 6.2.2.3. (Exigence cotée 3).

Question 17:

À propos du dossier d'appel d'offres n° Ss005, pourriez-vous confirmer si le tableau des exigences obligatoires figurant aux pages 30-31 de la DOC et les tableaux des critères d'évaluation pour les exigences cotées 1 à 4 doivent être inclus dans la soumission ?

Réponse 17:

Non. Le tableau des exigences obligatoires figurant aux pages 30-31 de la DOC et les tableaux des critères d'évaluation pour les exigences cotées 1 à 4 ne doivent pas être inclus dans la soumission. Par contre, le soumissionnaire doit s'assurer que l'information soit fournie de façon concise et précise pour que le comité d'évaluation puisse facilement valider l'information qui est demandée.

Question 18:

Étant donné que la proposition peut être soumise dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, les soumissions doivent-elles être soumises entièrement dans l'une ou l'autre langue (c.-à-d. que si les soumissionnaires soumettent la proposition technique en anglais, ils peuvent également soumettre une sélection de curriculum vitae du personnel en français) ?

Réponse 18:

Les propositions peuvent être soumises dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada incluant une combinaison des deux dans ce contexte.

Question 19:

La CCN envisagerait-elle d'ajouter une classification d'"évaluateur de risque principal" à la grille tarifaire (annexe 6 de la DOC) ?

Réponse 19:

Un évaluateur de risques sénior peut être considéré comme un équivalent à la fonction - Scientifique sénior, ingénieur, géoscientifique - s'ils ont le même nombre d'années d'expérience tel que stipulé dans la section 6.2.2.4.

Question 20:

En ce qui concerne les 8 exemples de projets requis (section 6.2.2.3), des projets individuels doivent-ils être soumis directement dans chacun des domaines de ventilation (c.-à-d. 2 projets qui traitent principalement de l'évaluation environnementale de site, 1 projet qui traite principalement de l'évaluation des risques, 2 projets qui traitent principalement de l'assainissement, etc.) ou 8 projets qui répondent chacun à plusieurs critères peuvent-ils être soumis pourvu que toutes les exigences minimales soient respectées (c.-à-d. au moins 2 des projets traitent de l'évaluation environnementale de site, au moins 1 projet traite de l'évaluation des risques, au moins 2 projets traitent de l'assainissement, etc.)

Réponse 20:

Les projets individuels doivent être soumis directement dans chacun des domaines de ventilation. C.-à-d. 2 projets qui traitent principalement de l'évaluation environnementale de site, 1 projet qui traite principalement de l'évaluation des risques, 2 projets qui traitent principalement de l'assainissement, etc.).

Question 21 :

Dans la proposition technique (point 5.2.1), il est fait référence à "Ce qui suit ne sera pas inclus dans le nombre de pages de la proposition technique..." ainsi qu'à d'autres commentaires sur le nombre de pages, mais je ne vois pas de nombre maximal de pages indiqué pour la proposition technique ? Veuillez confirmer et est-ce que les "exemples de projets individuels ne doivent pas dépasser 3 pages" font partie du nombre maximum de pages ?

Réponse 21:

La CCN s'attend à ce que l'information présentée dans la proposition technique soit claire et précise. Veuillez-vous référer à la question 11 pour le nombre maximum de pages. Les exemples de projets individuels ne sont pas inclus dans le décompte du nombre maximum de pages.

Question 22 :

Section 2.8 Assurance - La CCN pourrait-elle confirmer si le certificat d'assurance est requis pour la soumission ?

Réponse 22 :

Le certificat d'assurance est requis à l'émission de l'offre à commandes.

Question 23 :

Section 6.2.2.3 Exigence cotée 3 - Exemples de projets - " Le soumissionnaire doit démontrer qu'au cours des trois (3) dernières années, au moins le personnel supérieur et intermédiaire proposé pour ce travail... "

La CCN pourrait-elle augmenter la restriction de trois (3) ans à cinq (5) ans ?

Réponse 23 :

Non. La restriction demeure à trois (3) ans.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Stacy Semé

Agent contractuel principal

Services d'approvisionnement

Direction des services généraux